



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du Jeudi 01 Février 2024**

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
Engagement des Dépenses d'investissement  
Délibération n°32/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	24 Janvier 2024
Date d'affichage .....	24 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	45
Nombre de Délégués en exercice .....	45
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	29
Nombre de Procurations .....	08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil de la Mairie de Soulevre en Bocage sise 2 place de la Mairie – Le Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, LETELLIER Nadine, MARTIN Eric, SILLERE Michel.

**Etaient absents** : Monsieur BENOIST Bernard, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel.

**Procurations** : de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël ; de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric ; de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis ; de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur CHESNEL Fernand ; de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur

MALOISEL Gilles ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur VELANY Guy ; de Madame LETELLIER Nadine à Madame MAINCENT Lyliane et de Monsieur MARTIN Eric à Monsieur LAFOSSE Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur LECHERBONNIER Alain a été nommé secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur le président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits, soit :

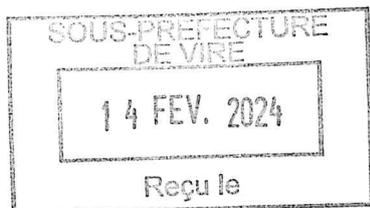
Budget assainissement collectif :

Chapitre	Libellé	Cumul Budget 2023	Ouverture de crédits 2024
20	Immobilisations incorporelles	286 332.08	71 583.02
21	Immobilisations corporelles	1 459 085.96	364 771.49
23	Immobilisations en cours	25 000.00	6 250.00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 770 418.04</b>	<b>442 604.51</b>

Monsieur le Président informe l'Assemblée du fait que les membres du bureau ont émis un avis favorable sur cette autorisation.

Après délibération à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux autorisent Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau ci-dessus (colonne ouverture de crédits 2024).

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication  
Le

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**Le PRESIDENT**  
**du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,**  
**Francis HERMON**



*Francis Hermon*